



# RISQUE CHIMIQUE

## SE PROTÉGER DU DANGER

### Réduire les produits ou les procédés dangereux

- substituer les produits et procédés dangereux si techniquement possible ;
- réduire le nombre de produits dangereux (si possible) : tout du moins au niveau du stockage ;
- réduire le nombre de personnes exposées : accès restreint ;
- réduire les déplacements des produits dangereux : centralisation des activités.

### Se protéger

- Utiliser les équipements de protection collective adaptés au risque chimique : sorbonne ou ETRAF ;
- Le poste de sécurité microbiologique ne protège pas du risque chimique.



L'ETRAF est à proscrire pour l'utilisation des CMR et des nanoparticules.

- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés au risque chimique : blouse, gants, lunettes et masque. Le port de la blouse est obligatoire, elle doit être impérativement fermée. Le port de gants est obligatoire : demander à l'assistant de prévention de votre structure qu'il vous conseille sur le type de gant adapté à vos manipulations (latex, nitrile, néoprène...). Le port de lunettes avec protection latérale ou d'un écran facial est obligatoire en tout lieu ou circonstance susceptible d'exposer les yeux ou le visage.

Les lunettes de vue ne sont pas des équipements de protection individuelle et n'assurent donc pas votre sécurité.

Éviter le port de lunettes de contact lors de vos manipulations : en cas de projection oculaire, risque de dégradation de la lentille sur l'œil.

Le port de masque : en cas d'absence d'équipement de protection collective, le port d'un masque peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, demander à l'assistant de prévention de votre structure qu'il vous conseille le type de masque adapté à vos manipulations (FFP2, FFP3, masque à cartouche...).

- Suivre les consignes de stockage et d'élimination des déchets :

- les quantités stockées au laboratoire doivent être réduites aux besoins de une à deux journées de manipulation ;
- tout produit doit être clairement étiqueté ;
- stocker les produits dont vous n'avez plus besoin dans les armoires qui vous seront indiquées par l'assistant de prévention en tenant compte des incompatibilités ;
- ne pas stocker de produits volatils et inflammables dans des réfrigérateurs non sécurisés ;
- ne rien jeter à l'évier ;
- le tri des déchets chimiques doit se faire dès le poste de travail, selon les règles en vigueur dans la structure.

### Cas particulier des liquides cryogéniques

La manipulation de l'azote doit se faire dans un espace ventilé. Les récipients utilisés doivent être compatibles avec les liquides cryogéniques.

